



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAORDINAIRE
30 avril 2024 (18h30)**

Rapport de présentation

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Réunion extraordinaire du Conseil d'administration
Mardi 30 avril 2024 à 18h30

Date de la convocation : 14/03/2024

Nbre de membres convoqués : 13

ORDRE DU JOUR

1- Formalités.

- a) Enregistrement des votants.
- b) Modifications survenues par rapport à l'ordre du jour prévisionnel et ses documents annexes.

2- Discussions.

- a) AG du 12 octobre.
- b) Réformes.

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



1- FORMALITES.

- a) **Enregistrement des votants.** Selon la convention constitutive, peuvent voter les membres présents ou représentés par leur suppléant ou ayant établi une procuration au bénéfice d'un autre membre du Conseil d'administration. Pour délibérer valablement, la moitié des membres doit être présente ou représentée par procuration.
- b) **Modifications survenues par rapport à l'ordre du jour prévisionnel et ses documents annexes.**

2- Discussions.

- a) **AG du 12 octobre.**

Lieu proposé : Saint-Cyr-l'Ecole – *lieu précis en attente de confirmation*

Horaires proposés : 13h30 - 21h

Convocation officielle des 425 membres (membres 2024).

	Membres 2023	Sortants 2024	Accédants 2024	Total
Collège Département	1			1
Collège Collectivités	28	1	6	33
Collège Secteur privé	11		4	15
Collège Associations	340	3	32	369
Collège Autres	7			7
TOTAL	387	4	42	425

A valider : combien de personnes autorisées par structure représentée (une seule est autorisée à voter) ? Il est proposé 2 personnes / structure.

Proposition de déroulé :

13h30	Accueil des participants et enregistrement des votants
14h20	Mot d'accueil d'un élu local
14h30	Rapport moral du Président
15h15	Echanges avec la salle
16h00	Rapport d'activités 2023 et perspectives
16h30	Questions des participants
16h50	Pause / collation
17h15	Vote n°1 : convention constitutive et candidats à l'adhésion (et sortants)
17h45	Vote n°2 : renouvellement du Conseil d'administration : vote pour les administrateurs des 4 collèges hors Département
18h45	Dépouillement et annonce des résultats Clôture
19h	Repas festif
21h	Fin

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



A valider : élection des administrateurs : afin d'éviter de déborder sur le temps imparti, il est proposé, en amont de l'AG, que les candidats envoient une vidéo de 5 minutes dans laquelle ils se présentent et motivent leur candidature.

Tout l'après-midi :

- renouvellement des membres des Commissions permanentes de travail (« Animation du territoire », « Soutien aux acteurs yvelinois »¹) : inscription sur les listes ;
- référencement sur le site internet.

b) Réformes.

- Périmètre sectoriel
- Périmètre géographique
- FSI jeunesse : garde-fous à mettre en place pour éviter effets d'aubaine.

CA de mars dernier :

« Les modalités de financement pourraient être les mêmes que celles proposés jusqu'à présent :

- participation des jeunes Yvelinois âgés de 16 à 25 ans : 500€ par jeune, dans la limite de 8 jeunes,
- participation des collégiens : 300€ par jeune, dans la limite de 30 jeunes, et aide forfaitaire de 2 500€,
- et, au titre de l'aide principale, une modification est proposée : jusqu'à 50% des dépenses éligibles locales, plafonnée à 5 000€. »

A discuter.

- FSI CT : vers une réduction du montant de l'aide ?
- FSI collèges autres organismes (établissements scolaires, de santé...) : quid ?

Mode opératoire nouveau FSI associations :

Nouveau nom proposé: Fonds d'accompagnement aux projets yvelinois de coopération internationale (FAPY).

- Lancement de l'appel d'offres pour identifier des opérateurs compétents (réflexions en cours) présents sur le terrain mais avec un siège en France (contractualisation YCID-siège français).

Combien d'opérateurs a priori ?

¹ A priori, la commission « Développement économique ne devrait pas être renouvelée étant donné que ces activités sont amenées à disparaître.

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Accord-cadre à bons de commande en fonction des besoins d'accompagnement. Forfait de 5 000€ par projet accompagné.

Questions : ne faudrait-il pas prévoir 2 niveaux de forfait, en fonction de la complexité technique et / ou du montant global du projet ? : 4 000€ pour la première catégorie / 6 000€ pour la seconde.

Ne faudrait-il pas limiter l'accès à ce Fonds à des projets dont le montant global prévisionnel dépasse 30 000€ (ratio coût opérateur/coût projet) ?

- Règlement du dispositif à mettre au point, avec les outils afférents (formulaire, convention).
- Formulaire : note d'intention présentant succinctement le projet souhaité et ses enjeux (avec double signature : porteur 78 et porteur local).
- Instruction des notes d'intention reçues par la Commission « Soutien » au fil de l'eau (comme pour le FSI-Y).
- Sélection de X notes pour appui au montage local du projet (via l'opérateur).
- Identification de l'opérateur compétent par projet par YCID.
- Echanges avec les opérateurs pour confirmer la liste finale des projets à accompagner.
- Bon(s) de commande émis par YCID.
- Convention : quels signataires : YCID-opérateur-porteur 78-porteur local ?

Budget 2024 : disponibilité de 35 000€ pour tester le dispositif.

- RH
- Fonds « Eau, assainissement, déchets ».